



## Vol Auchan bluff ou réalité ?

Par **lidi**, le **21/11/2010** à **14:06**

Bonjour à tous ,

Voilà , j'ai commis un vol à l'étalage de 11 euros , je me suis fait arrêter par les vigils , j'ai reconnu et payé . Puis rendu ce que j'avais consommé . Sur le coup , je n'ai pas compris que la feuille qu'ils m'ont fait signé était un dépôt de plainte simplifié . J'avais demandé au vigil si cette feuille serait juste dans les archives , il m'avait dit que oui mais que si recidive il y avait la police serait prevenu . Et en les rappelant , ils m'ont dit que cette feuille serait transmise au parquet . Alors qui croire ? Va t'elle seulement être conservé ? Ou réellement transmise ?

et si elle est transmise l'affaire sera t'elle classée sans suite ? C'est la 1ère fois . c'était a Auchan , alors qqn connait t'il les méthodes d'Auchan ?

Merci .

Par **Claralea**, le **21/11/2010** à **16:54**

Bonsoir, un depot de plainte simplifiée permet au commerçant de ne pas avoir à se deplacer au commissariat ni d'appeler la police. Par contre, ce depot de plainte simplifiée est envoyé au commissariat qui lui meme fera suivre au parquet

Ensuite, c'est le parquet qui decidera s'il y a besoin de poursuivre ou classer sans suite, vu que vous avez réglé vos achats et que vous n'etes pas recidiviste, vous risquez un rappel à la loi

Je ne saurai trop le dire, on ne fait rien si on est pas pret à en assumer les consequences, et pour bien dormir la nuit, mieux vaut etre honnete la journee

La prochaine fois, vous tomberez sur un directeur de magasin qui appellera la police, vous sortirez du magasin devant tout le monde entouré de flic, vous irez vous expliquer au commissariat et la plainte suivra au parquet qui vous jugera pour recidive. Et la punition sera plus salee.

Par **lidi**, le **21/11/2010** à **17:05**

Merci de m'avoir répondu.

Par **Claralea**, le **21/11/2010** à **17:11**

De rien, mais des petites betises comme ça, à force, peuvent un jour etre inscrites sur votre casier judiciaire et vous empecher de faire un metier qui vous aimeriez faire et vous le regretteriez, pensez-y avant de recommencer

Par **lidi**, le **21/11/2010** à **17:33**

Je suis tout à fait d'accord avec vous .